

PVCA 2014-04-30 (195^e)

PROCÈS-VERBAL

De la cent-quatre-vingt-quinzième (195^e) réunion ordinaire du Conseil d'administration du Cégep de Granby, tenue le mercredi 30 avril 2014, à 19 heures, en la salle de conférence, local A241 du Cégep.

Membres présents :

- M^{me} Thérèse Audet, milieu universitaire
- M^{me} Katherine Breton, personnel professionnel
- M. Michel Caron, président, milieu des entreprises
- M^{me} Nathalie Désourdy, parent
- M^{me} Véronique Gosselin, personnel enseignant
- M^{me} Hélène M. Goyette, parent
- M^{me} Sonia Grenon, personnel enseignant
- M. Sylvain Lambert, directeur général
- M^{me} Sonia Lessard, milieu socioéconomique
- M. Étienne Marchand, étudiant du secteur préuniversitaire
- M. Jean-Yves Matton, directeur des études
- M^{me} Lise Montagne, milieu socioéconomique

IL Y A QUORUM

Membres absents :

- M^{me} Isabelle Brochu, milieu des entreprises
- M. Jacob Fontaine, étudiant du secteur technique
- M^{me} Marie-Claude Gauthier, diplômée du secteur technique
- M^{me} Kim Grimard, personnel de soutien
- M^{me} Véronique Trépanier, vice-présidente, partenaire du milieu de travail

Postes vacants :

Diplômé du secteur préuniversitaire
Milieu des commissions scolaires

Invités :

- M^{me} Julie Dechenault, directrice des Ressources humaines et des affaires corporatives
- M. François Deschênes, directeur des Services administratifs
- M^{me} Lucie Deslandes, secrétaire de direction à la Direction générale

Invité absent :

- M. André St-Pierre, directeur du Service informatique

2014-195-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 heures. M. Michel Caron souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration. Il accueille M^{me} Véronique Gosselin, nouveau membre enseignant et la directrice des Ressources humaines et des affaires corporatives, M^{me} Julie Dechenault.

2014-195-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Doc. CA-195-01 : Projet d'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean-Yves Matton, appuyé par M^{me} Sonia Lessard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Accueil de M^{me} Véronique Gosselin, nouveau membre, enseignante en Sciences humaines, en remplacement de M. Marc Boyer, et de la directrice des Ressources humaines et des affaires corporatives (remplacement à temps complet), M^{me} Julie Dechenault.
2. Adoption de l'ordre du jour (Doc. CA-195-01)
3. Approbation du procès-verbal
 - 3.1. De la réunion du 26 février 2014 (Doc. CA-195-02)
 - 3.2. De la réunion extraordinaire du 17 mars 2014 (Doc. CA-195-03)
4. Affaires découlant du procès-verbal
 - 4.1. De la réunion du 26 février 2014
 - 4.2. De la réunion extraordinaire du 17 mars 2014
5. Informations découlant de la réunion du Comité exécutif du 30 avril 2014
6. Période d'information
 - 6.1. Situation budgétaire
 - 6.2. Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.G.G.R.I.) : plan annuel
 - 6.3. Lettre de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) : version actualisée du plan stratégique 2011-2016
 - 6.4. Projet d'un pavillon à l'Église Notre-Dame
 - 6.5. Mise en valeur des programmes
 - 6.6. Statistiques d'admission (Doc. CA-195-04)
 - 6.7. Soirées d'accueil : 28 et 29 avril 2014
 - 6.8. Licence Office 365 disponible aux étudiants
 - 6.9. Cours d'histoire obligatoire
 - 6.10. Stratégie de valorisation du transport en commun
 - 6.11. Activités de la Fondation
7. Calendrier scolaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 7.1. 2013-2014 (Doc. CA-195-05)
- 7.2. 2014-2015 (Doc. CA-195-06)
8. Recommandation des sanctions de diplôme d'études collégiales (DEC) (Doc. CA-195-07)
9. Grilles de cours de programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) (Doc. CA-195-08)
10. Budget des immobilisations 2014-2015 (Doc. CA-195-09)
11. Programme Acceptations Desjardins (Doc. CA-195-10)
12. Entente Skytech (Doc. CA-195-11)
13. Date de la prochaine réunion : 18 juin 2014
14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 195-CA-01

2014-195-03 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 De la réunion du 26 février 2014

Doc. CA-195-02: Procès-verbal du 26 février 2014

Il est proposé par M^{me} Thérèse Audet, appuyé par M^{me} Hélène M. Goyette et résolu d'approuver le procès-verbal du 26 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 195-CA-02

3.2 De la réunion extraordinaire du 17 mars 2014

Doc. CA-195-03 Procès-verbal du 17 mars 2014

Il est proposé par M^{me} Katherine Breton, appuyé par M^{me} Nathalie Désourdy et résolu d'approuver le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 195-CA-03

2014-195-04 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4.1 De la réunion du 26 février 2014

Aucun sujet.

4.2 De la réunion extraordinaire du 17 mars 2014

Aucun sujet.

2014-195-05 INFORMATIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 AVRIL 2014

Les membres ont été informés du projet de pavillon à l'Église Notre-Dame et du plan de relance du Centre de services aux entreprises.

Ils ont révisé les politiques d'évaluation, de nomination et de renouvellement des hors-cadres, en partant des principes de la bonne gouvernance. Les travaux devraient aboutir pour le Conseil d'administration de juin.

2014-195-06

PÉRIODE D'INFORMATION

6.1 Situation budgétaire

M. Deschênes fait part aux membres que l'exercice financier sera plutôt difficile à mener cette année compte tenu de l'arrivée d'un nouveau gouvernement et des annonces de coupures pour les cégeps. En attendant les confirmations, la Direction entend appliquer la même compression budgétaire que l'an dernier.

6.2 Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.G.G.R.I.) : plan annuel

M. Lambert rappelle aux membres les principales obligations qu'ont les cégeps en lien avec la loi et mentionne ce qui a été réalisé par le Service informatique du Cégep et ce qui reste à faire. Les membres devront approuver la planification annuelle de l'utilisation des sommes en ressources informationnelles (PARI).

6.3 Lettre de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) : version actualisée du plan stratégique 2011-2016

M. Lambert fait lecture de la conclusion de la lettre de la CÉEC qui confirme que le plan stratégique actualisé du Cégep est conforme. Le Cégep a donné suite à la demande ministérielle concernant la valorisation de la langue française.

6.4 Projet d'un pavillon à l'Église Notre-Dame

M. Lambert présente le projet d'aménagement de l'Église avec la Ville de Granby. Dans la dernière proposition, le Cégep contribuerait financièrement au projet, mais la Ville demeurerait propriétaire des lieux et assumerait, s'il y a lieu, les dépassements de coûts des travaux.

Ce projet serait l'occasion d'agrandir le campus. La Ville et le Cégep ont fait appel conjointement à une firme d'architecte pour valider la possibilité d'intégrer les programmes de techniques physiques du Cégep dans l'Église Notre-Dame sans trop dénaturer le lieu. Les plans confirment la faisabilité d'installer les laboratoires du futur programme de Génie mécanique au sous-sol. Pour accueillir les autres programmes d'études tels que Technologie du génie industriel et Technologie de l'électronique industrielle, le presbytère serait à refaire. La nef quant à elle garderait son cachet patrimonial et deviendrait une salle multifonctionnelle partagée avec la Ville et permettant au Cégep d'offrir différents cours (yoga, gestion du stress, conditionnement physique, etc.) ainsi que d'y tenir des événements.

M. Lambert précise que le député, M. François Bonnardel et le maire de Granby, M. Pascal Bonin, sont partenaires dans ce dossier. Par ailleurs,

la Direction du Cégep entend se déplacer à Québec pour aller présenter le dossier au ministère.

M. Deschênes ajoute que l'aspect *zéro risque* est intéressant pour le Cégep et que ce dernier pourrait aller chercher des sommes supplémentaires pour le plateau sportif dont le besoin est reconnu par le ministère et pourrait être comblé par la salle multifonctionnelle.

6.5 Mise en valeur des programmes

M. Matton présente plusieurs projets de départements qui témoignent de la vitalité au Cégep. La Direction des études a amorcé sa tournée de la réussite auprès des départements afin de mieux comprendre certaines problématiques et trouver des solutions pour améliorer les résultats en lien avec les indicateurs du plan stratégique.

6.6 Statistiques d'admission

Doc. CA-195-04 : Statistiques d'admission

M. Matton présente les inscriptions au premier tour. Le Cégep connaît une baisse pour ses programmes préuniversitaires et un maintien du côté de la formation technique, à l'exception de Techniques de tourisme qui connaît une baisse d'inscription notable.

6.7 Soirées d'accueil : 28 et 29 avril 2014

M. Matton mentionne que les soirées d'accueil en sont à leur troisième édition. Étudiants et enseignants renseignent les futurs étudiants sur le programme qu'ils ont choisi tandis que la Direction renseigne les parents sur les services offerts. Cinq cent vingt-cinq (525) étudiants et autant de parents ont participé à cet événement rassembleur dont les premiers commentaires sont très positifs.

6.8 Licence Office 365 disponible aux étudiants

M. Lambert informe les membres que le Cégep rend disponible gracieusement la Suite Office aux étudiants. L'Association étudiante a contribué à payer la facture.

6.9 Cours d'histoire obligatoire

M. Matton retrace les grandes lignes concernant le cours d'histoire obligatoire qui devait s'ajouter à la formation générale. Depuis l'arrivée du Parti libéral au pouvoir, ce cours n'est, pour l'instant, plus envisagé et une analyse de situation sera faite.

6.10 Stratégie de valorisation du transport en commun

Le problème de stationnement étant moins d'actualité, la stratégie adoptée par le Cégep s'oriente davantage vers la valorisation du transport en commun. M. Lambert mentionne la municipalité de Roxton Pond qui s'ajoute à celle de Waterloo pour offrir du transport en commun à peu de frais pour les étudiants. Quant à la Ville de Granby, le transport est gratuit pour ces derniers. Toutefois, la Direction devra revoir à la baisse sa contribution financière avec ses partenaires dans le contexte budgétaire actuel.

6.11 Activités de la Fondation

M. Lambert invite les membres au tournoi de golf du 27 mai. Il les informe qu'une collecte de fonds majeure devrait être menée par la Fondation en 2014-2015 avec la firme Mandala qui va procéder à une étude de faisabilité. Les fonds proviendraient du budget de la Fondation et un cabinet de campagne serait créé.

2014-195-07

CALENDRIER SCOLAIRE

7.1 2013-2014

Doc. CA-195-05: Calendrier scolaire révisé 2013-2014

M. Matton explique les modifications au calendrier et les impacts puis lit la proposition.

PROPOSITION CA-195-01 CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014

Considérant les élections provinciales du 7 avril 2014 et l'obligation pour les cégeps de dispenser les étudiants de leurs cours;

Considérant la levée de cours du 3 avril 2014 pour donner suite au vote étudiant;

Considérant que le calendrier proposé respecte le Règlement sur les études collégiales;

Considérant les consultations menées;

Considérant la recommandation de la Commission des études,

Il est proposé par M^{me} Sonia Grenon, appuyé par M^{me} Lise Montagne et résolu

D'adopter le calendrier scolaire 2013-2014 tel que modifié et présenté au document CA 195-05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 195-CA-04**

7.2 2014-2015

Doc. CA-195-06 : Calendrier scolaire 2014-2015

M. Matton présente le calendrier de la prochaine année scolaire dont la semaine de relâche ne s'harmonisera pas à celle de la Commission scolaire du Val-des-cerfs. Il en est ainsi une année sur deux.

PROPOSITION CA-195-02 CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015

Considérant que le calendrier proposé respecte le Règlement sur les études collégiales;

Considérant les consultations menées;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant la recommandation de la Commission des études,

Il est proposé par M^{me} Hélène M. Goyette, appuyé par M^{me} Véronique Gosselin et résolu

D'adopter le calendrier scolaire 2014-2015 tel que présenté au document CA-195-06.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 195-CA-05**

2014-195-08 RECOMMANDATION DES SANCTIONS DE DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Doc. CA-195-07 : Recommandation des sanctions de diplômes d'études collégiales (DEC)

M. Jean-Yves Matton présente le tableau statistique et confirme que les vingt-deux (22) dossiers de sanction déposés pour recommandation au ministère ont satisfait aux conditions de l'obtention du diplôme.

PROPOSITION CA-195-03 RECOMMANDATION DES SANCTIONS DE DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Il est proposé par M^{me} Sonia Grenon, appuyé par M^{me} Véronique Gosselin et résolu d'attester que les étudiants dont le nom apparaît dans la liste suivante (GR2014040801) satisfont aux conditions de sanction des études énoncées dans le Règlement sur le régime des études collégiales et, en conséquence, recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie de leur décerner le diplôme auquel ils ont droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 195-CA-06**

2014-195-09 GRILLES DE COURS DE PROGRAMMES D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

Doc. CA-195-08 : Grilles de cours de programmes d'attestation d'études collégiales (AEC)

M. Matton présente la grille de cours qui avait été achetée à un autre cégep et qui a été modifiée par la suite. Le Cégep doit à son tour l'actualiser.

PROPOSITION CA-195-04 GRILLES DE COURS DE PROGRAMMES D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

Il est proposé par M^{me} Sonia Grenon, appuyé par M^{me} Thérèse Audet et résolu d'adopter la grille de cours du programme d'attestation d'études collégiales *Gestion de l'approvisionnement 5 (LCA.72)* telle que présentée au document CA-195-08.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 195-CA-07**

2014-195-10 BUDGET DES IMMOBILISATIONS 2014-2015

Doc. CA-195-09 : Budget des immobilisations 2014-2015

M. Deschênes présente le budget des immobilisations. Il explique en premier lieu le processus puis il fait le tour des différentes sections du document et donne des exemples.

**PROPOSITION CA-195-05
BUDGET DES IMMOBILISATIONS 2014-2015**

Considérant que le Cégep de Granby a préparé son budget 2014-2015 en fonction de la norme de 2013-2014;

Considérant que certains travaux doivent être entrepris dès la fin de la session d'hiver 2014;

Considérant la recommandation du Comité de budget et de vérification,

Il est proposé par M^{me} Lise Montagne, appuyé par M^{me} Nathalie Désourdy et résolu :

D'adopter le budget des immobilisations 2014-2015 tel que présenté au document CA-195-09;

D'autoriser les dépenses y apparaissant;

D'autoriser le directeur général et le directeur des services administratifs à signer pour et au nom du Cégep de Granby tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 195-CA-08**

2014-195-11 PROGRAMME ACCEPTATIONS DESJARDINS

*Sortie de M. Caron.
Doc. CA-195-10 : Proposition*

M. Deschênes explique ce qu'il en est de la proposition; ce programme de Desjardins remplace l'ancien et est en lien avec le fonds des immobilisations.

**PROPOSITION CA-195-06
PROGRAMME ACCEPTATIONS DESJARDINS**

ATTENDU QUE le **Cégep de Granby-Haute-Yamaska** (« l'Institution ») a accepté le **14 février 1994** une offre de service de la **Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska** (l'« Offre ») ;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE l'Institution désire se prévaloir, dans le cadre des autorisations d'emprunt du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, des modalités de financement de la Caisse centrale Desjardins (la « **Caisse centrale** ») mentionnées dans l'Offre de service;

Il est proposé par M^{me} Katherine Breton, appuyé par M^{me} Thérèse Audet et résolu que :

1. L'Institution soit et elle est, par les présentes, autorisée à emprunter de la Caisse centrale une somme n'excédant pas les limites établies par toute autorisation gouvernementale requise aux termes des lois régissant l'Institution, y compris les autorisations d'emprunt émises en sa faveur par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie selon les dispositions prévues à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, ou toute législation modifiant ou remplaçant celle-ci sous forme d'Acceptations Desjardins émises dans le cadre du programme Acceptations Desjardins, le tout conformément aux termes et conditions d'une convention à intervenir entre l'Institution et la Caisse centrale (la « **Convention** »), dont un exemplaire a été soumis à la présente séance.
2. Le projet de convention soumis à la présente séance soit et il est, par les présentes, approuvé avec tels amendements, suppression et ajouts qui, de l'avis des personnes qui signeront la Convention peuvent y être requis, l'approbation de ces personnes étant prouvée de façon concluante par la signature de la Convention de la manière prévue au paragraphe 10 des présentes.
3. Aux fins de constater chacun des tirages effectués auprès de la Caisse centrale, l'Institution soit et elle est, par les présentes, dûment autorisée à créer, émettre et vendre des lettres de dépôt régies par la *Loi sur les lettres et billets de dépôt* (Canada), acceptées sans condition par la Caisse centrale et admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, le tout suivant les termes et conditions prévus à la Convention.
4. La nomination de la Caisse centrale à titre d'agent émetteur des Acceptations Desjardins est par les présentes approuvée de même que la forme et teneur des Acceptations Desjardins telles que prévues à la Convention.
5. Le paiement par l'Institution des frais d'estampillage et de tout autre honoraire payable à la Caisse centrale pour chaque tirage d'Acceptations Desjardins est par les présentes approuvé.
6. La signature et la livraison, pour et au nom de l'Institution, des Acceptations Desjardins conformément aux dispositions énoncées à la Convention, sont par les présentes approuvées.
7. L'Institution mandate et autorise irrévocablement la Caisse centrale à poser tous les gestes nécessaires ou utiles afin que les Acceptations Desjardins émises conformément à la Convention soient admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, et à signer en son nom et pour son compte tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à cette négociation.
8. Le directeur général de la Caisse centrale Desjardins et le premier vice-président, Trésorerie Mouvement, ou tout autre dirigeant du Prêteur que ces derniers pourront désigner de temps à autre à cette fin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés et

requis, pour et au nom de l'Institution, de signer par fac-similé de signature chaque Acceptation Desjardins.

9. La nomination de la Caisse centrale à titre d'agent payeur des Acceptations Desjardins suivant les dispositions prévues à la Convention est, par les présentes, approuvée.

10. L'un des dirigeants suivant, soit le directeur général ou le directeur des Services administratifs, est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de l'Institution, la Convention de même que tout certificat, document et écrit qui peuvent être jugés nécessaires, utiles ou opportun aux fins des présentes, à fournir tous les renseignements nécessaires et à poser tout geste qu'il jugera nécessaire, utile ou opportun afin de donner effet à la présente résolution incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, à transmettre à la Caisse centrale, pour et au nom de l'Institution, les instructions requises aux fins de l'émission des Acceptations Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ RÉS. 195-CA-09

2014-195-12

Retour de M. Caron.

ÉNTENTE SKYTECH

Doc. CA-195-10 : Proposition

M. Deschênes explique les aboutissants du dossier. La réception de l'avis de la Fédération des cégeps permet le gré à gré étant donné qu'il s'agit d'entretien et de maintenance des systèmes de gestion informatique et non de nouveauté. Le Cégep négociera avec Skytech les termes du renouvellement de contrat. Un échange a lieu.

PROPOSITION CA-195-07 ENTENTE SKYTECH

Considérant que nos contrats de maintenance, d'entretien et de support de nos applications de gestion administrative avec les firmes SRIC et Skytech se terminent le 30 juin prochain;

Considérant que l'avis juridique de la firme Fasken Martineau demandé par le fournisseur Skytech indique que de tels contrats peuvent être conclus de gré à gré considérant l'exception prévue à l'article 13 (1) paragraphe 2 de la Loi sur les contrats des organismes publics;

Considérant que cet article indique qu'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public peut être conclu de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tels un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis;

Considérant que l'avis juridique de la Fédération des cégeps, émis par Ellefsen, Bergeron et Tremblay avocats, indique que l'article 13 (1) paragraphe 2 de la Loi sur les contrats des organismes publics est le bon moyen à utiliser dans le cas de renouvellement des services d'entretien et de support de logiciels déjà détenus par le Collège;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que, selon l'avis juridique de la Fédération des cégeps, seul ce fournisseur détient les droits nécessaires afin de pouvoir par la suite modifier le logiciel et y apporter toutes les améliorations ou mises à niveau requises;

Considérant les impacts à court terme de procéder à un appel d'offres public pour le changement des applications de gestion administrative ainsi qu'à leur maintenance, leur entretien et leur support;

Considérant l'intention de plusieurs cégeps du réseau de procéder au renouvellement de ces ententes de gré à gré sur la base des avis juridiques reçus;

Considérant que ces ententes devront être entérinées par le Conseil d'administration avant le 30 juin prochain;

Il est proposé par M^{me} Lise Montagne, appuyé par M^{me} Sonia Lessard et résolu :

D'autoriser le directeur des Services administratifs et le directeur du Service informatique à négocier les termes de l'entente de renouvellement proposé par la firme Skytech sur une base de gré à gré.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 195-CA-10**

2014-195-13

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : 18 JUIN 2014

La date de la prochaine réunion ordinaire du Conseil d'administration aura lieu le mercredi 18 juin 2014.

M. Caron mentionne que le Conseil d'administration devra se réunir par conférence téléphonique pour une réunion extraordinaire en lien avec l'octroi du contrat d'entretien ménager et le PARI.

2014-195-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M^{me} Thérèse Audet, appuyé par M^{me} Katherine Breton, de lever la séance à 20 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 195-CA-11**

M. Michel Caron
Président

M^{me} Julie Dechenault
Secrétaire générale